



Rapport au Conseil communal

Préavis N° 12 - 2012

Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad'hoc s'est réunie le 3 septembre à 18h30 à la Damataire en présence de Monsieur le Muncipal Marc Zolliker, du chef de service Monsieur Laurent Balsiger et du stagiaire ingénieur EPFL Monsieur Sylvain Gorgerat, auteur du présent préavis.

Monsieur Zolliker souligne que ce préavis représente une 1ère étape, qui est indépendante du projet des taxes et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. En effet, le contrat avec notre prestataire de service OPEO chargé du ramassage et du transport des déchets arrivant à échéance au 31 décembre 2012, un nouvel appel d'offres a été élaboré afin de rechercher un nouveau concessionnaire. L'entreprise OPEO ayant présenté la meilleure offre, elle poursuivra dès lors sa mission.

De plus, d'une part, les bennes bleues pour la récolte du verre, installées actuellement sur les écopoints situés sur l'ensemble du territoire pulliéran, appartiennent à Goutte/OPEO, ce qui signifie que si nous n'avions plus été partenaires, nous aurions été dans l'obligation de renouveler le stock. D'autre part, le verre est trié par couleur, ce qui permet l'obtention de meilleurs prix à la revente. A l'heure actuelle, les bennes bleues ont des orifices pour les verres de toutes les couleurs et sont compartimentées à l'intérieur. Sitôt que l'un des compartiments est plein, la benne doit être vidée, ce qui est peu pratique. Il est dès lors envisagé d'avoir un système plus flexible qui permettrait d'évacuer chaque compartiment séparément. Des économies conséquentes seraient alors réalisées et le nombre de trajets lié au vidage des bennes, moins conséquents.

Un plan de gestion des déchets a été élaboré au début 2012 afin d'améliorer leur traitement et le tri. De plus, le contenu de quelques sacs a été examiné anonymement. Il a été constaté que le tri est conséquent mais doit être amélioré vu que plus d'un tiers du contenu des sacs est constitué de déchets verts et végétaux et un peu de papier. L'examen des divers sacs a permis de tirer les conclusions suivantes, à savoir de maintenir les collectes porte-à-porte telles que pratiquées aujourd'hui (2 x par semaine pour les ordures ménagères, 1 x par semaine pour les déchets verts, 1 x tous les 15 jours pour le papier).

Il est également prévu d'améliorer les 26 écopoints existant sur la Commune. Certains d'entre eux subiront des travaux. Pour éviter le bruit et les nuisances (odeurs, etc.), il est envisagé à terme d'équiper les écopoints uniquement avec des conteneurs enterrés.

Sitôt la taxe au sac introduite et la récolte des déchets encombrants au porte-à-porte supprimée, l'importance de la déchèterie de la Perraudettaz s'en trouvera renforcée.

Le préavis relatif à la gestion des déchets « nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière » sera présenté au Conseil communal le 10 octobre 2012.

Question : la suppression des déchets encombrants ne va-t-elle pas créer des problèmes pour les personnes âgées et non motorisées ? Ne seront-elles pas pénalisées vu qu'elles auront des difficultés à se rendre à la déchèterie ?

M. Zolliker : si les personnes âgées peuvent déposer leurs déchets encombrants au bord de la route, elles peuvent également les apporter à la déchèterie. A l'heure actuelle, le Service de la voirie reçoit de nombreuses plaintes émanant des Pulliérans à la suite de la dépose des objets encombrants qui sont éparpillés le long du trottoir, sans compter les appareils ménagers qui doivent être restitués aux concessionnaires et non déposés sur le trottoir. Le Service de la voirie doit dès lors récolter tous les objets non repris par OPEO. De plus, avec le passage de la taxe au sac qui fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil communal en octobre, maintenir la collecte porte-à-porte des déchets encombrants s'avérera pratiquement impossible car les habitants déposeront tous leurs déchets lors de cette collecte.

Une collecte payante sur appel, de l'ordre de fr. 50.-, est prévue pour les habitants qui le souhaitent. Des mesures sociales seront également envisagées pour les personnes âgées, handicapées ou démunies.

Remarques : le délai d'attente pour déposer les déchets à la déchèterie de la Perraudettaz est parfois très long ; qu'en sera-t-il avec le dépôt des objets encombrants ? De surcroît, sa capacité sera-t-elle suffisante ?

M. Zolliker : la Ville de Pully n'a, actuellement, pas de terrain permettant la création d'une déchèterie. Il est conscient que la déchèterie de la Perraudettaz est particulièrement sollicitée le samedi matin. Il précise que celle-ci est accessible le mardi matin et le jeudi après-midi. Avec l'introduction de la taxe au sac et la suppression des déchets encombrants, les horaires d'ouverture seront élargis.

M. Balsiger : les Pulliérans ont la possibilité de déposer leurs déchets à la déchèterie de Malley, entre autres lors de grands débarras (déménagement, etc.), la déchèterie de la Perraudettaz ne pouvant accepter de tels déchets. Une information sera communiquée aux Pulliérans dans ce sens.

La déchèterie de la Perraudettaz sera en principe accessible aux entreprises si le préavis présenté au Conseil communal courant octobre est accepté. Celle-ci est gérée par la Ville de Lausanne.

M. Balsiger ajoute encore quelques précisions au sujet de la création d'une nouvelle déchèterie à Pully. Emplacements possibles : Anciens-Moulins (plan de quartier en cours), Les Liudes (espace vert), Boverattes (très bonne situation du terrain), etc.

De plus, il serait envisageable de créer une déchèterie lors de l'installation d'un nouveau centre commercial, comme c'est déjà le cas en Suisse allemande.

Question : existe-il déjà une collaboration avec la compostière de la Coulette à Belmont ?

M. Zolliker : la totalité des déchets verts pulliérans est compostée à la Coulette. Les Pulliérans peuvent également les amener à la Coulette.

Question : la taxe au sac sera-t-elle uniforme dans toutes les communes ?

M. Zolliker : près de 200 communes vaudoises mettront en place cette taxe (1 sac, 1 couleur, 1 prix). A Pully, la mise en vigueur de cette taxe aura lieu en principe au 1er janvier 2013, parallèlement à celle de Lausanne, ce qui permettra d'éviter le tourisme des déchets. Par contre, certaines communes proches voisines de Pully vont introduire ladite taxe après Pully, ce qui va provoquer assurément des désagréments.

Un conseiller constate que Tridel ne fonctionne pas à pleine capacité et que l'incinération des déchets est coûteuse.

M. Zolliker : Tridel va arriver à sa capacité maximum, vu que le périmètre de l'Ouest Vaudois-la Côte (Sadec) et celui du Nord Vaudois (Strid) livreront prochainement leurs déchets à Tridel.

De ce fait, une nouvelle répartition des actions de Tridel va être effectuée prochainement. Notre périmètre qui est Gedrel (gestion des déchets de la région Lausannoise) va vendre des actions à Sadec (gestion des déchets de la Côte), ainsi qu'à Strid (gestion des déchets du Nord Vaudois). Cette vente générera un apport financier à Pully, détentrice d'actions.

Question : quelle solution sera envisagée si les travaux liés aux sites ne sont pas finalisés au 1er janvier 2013 ?

M. Balsiger : les bennes bleues pourraient être mises à disposition quelque temps encore, si cela s'avérait nécessaire.

Question : en référence au chapitre 5 du préavis « signalétique et communications » des informations précises seront-elles communiquées prochainement à la population ?

M. Zolliker : dans le cadre du présent préavis, des informations telles que le calendrier des déchets, les écopoints et la signalétique seront communiquées. Il s'agit là d'une 1ère étape. Des informations plus spécifiques figurant dans le préavis sur les taxes seront annoncées en temps voulu aux Pulliérans.

M. Gorgerat précise encore que les Pulliérans recevront, tout prochainement, une information sur la taxe au sac qui sera annexée aux bordereaux d'électricité. Une campagne de communication a été conçue en fonction de l'évolution des divers projets. Un grand nombre d'informations seront communiquées lors du 1er semestre 2013.

Question : qu'est-ce qu'un écopoint ?

M. Balsiger : un écopoint est une mini-déchèterie.

Question : la collecte du papier au porte-à-porte (tous les 15 jours) subsistera-t-elle ?

M. Zolliker : oui, et certains écopoints seront petit à petit équipés de conteneurs pour le papier.

Question : en quelle matière sont les conteneurs à verre ?

M. Gorgerat : le choix des nouveaux conteneurs à verre s'est porté sur des modèles en plastique très épais (PEHD) qui ont pour avantage de ne pas rouiller et d'être moins bruyants. La coque extérieure est en plastique et le châssis en métal. Il s'agit de conteneurs de surface qui ne peuvent pas être enterrés.

M. Balsiger précise que les conteneurs pour les autres déchets (PET, aluminium, fer-blanc, etc.) resteront identiques à ceux qui sont actuellement utilisés. De plus, lors du remplacement des conteneurs à verre par des conteneurs enterrés, les conteneurs à verre pourront facilement être réutilisés pour la collecte du papier (et éventuellement d'autres déchets).

M. Gorgerat informe que le coût d'un conteneur de surface s'élève à CHF 1'500.00. 60 conteneurs de surface (coût CHF 90'000.00) seront commandés à fin 2012, afin d'être mis en place avant le début du nouveau contrat pour la collecte des déchets.

Question : tout comme le verre, le papier est-il vendu ?

M. Zolliker : oui, des précisions quant à la vente du papier, du verre, du PET, de la ferraille, etc. figurent dans le préavis lié à la taxe au sac.

M. Gorgerat précise que s'agissant du verre, nous arrivons à récupérer quasiment la totalité des frais de collecte, ce qui n'est pas le cas pour tous les déchets.

Question : en ce qui concerne les travaux à entreprendre, que signifie tenir compte des « réseaux souterrains » afin de pouvoir réutiliser ces espaces lors de l'aménagement de conteneurs enterrés ?

M. Zolliker : les réseaux souterrains, à savoir les conduites d'eau et de gaz, les câbles électriques, téléphone, etc. sont installés sous les sites. Ces derniers sont positionnés en fonction de l'emplacement des réseaux souterrains.

Question : l'emplacement des écopoints a-t-il été minutieusement étudié, la sécurité est-elle respectée, etc.

M. Balsiger : il s'agit de projets complexes, analysés et traités conjointement par la Direction des travaux et des services industriels, par celle de l'urbanisme et de l'environnement et par Police.

Le présent préavis est accepté à l'unanimité par la Commission ad'hoc.

(Le vote de la Commission des finances se présente comme suit : 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions)

La Commission ad'hoc était composée de :

**Mesdames Nicolette Panizzon, Claire-Lise Tille, et de Messieurs Gérald Cuche,
Jean Dutruit, Richard Golay, Gérard Mieli,**

(Excusés : Mme Catherine Corfu Baracchini, M. Michel Pasche)

Le rapporteur:

François Khosrov